

Déclaration préalable SNUipp-FSU à la CAPD des Ardennes du 4 février 2019

Le ministère poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni les acteurs de terrain, ni les organisations syndicales attachées à la démocratisation scolaire. Le dialogue social n'est que de façade. Le pilotage par l'évaluation se développe malgré l'opposition de la profession. Le ministère tente d'imposer des méthodes au travers du « *guide orange* », des contenus des animations pédagogiques, des ajustements de programme... cherchant à transformer les enseignant-es en de simples exécutant-es. Cette politique éducative conduira à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Le projet de loi « pour l'école de la confiance » traduit légalement les orientations et parti-pris ministériels.

Le SNUipp-FSU mènera plus particulièrement bataille contre l'article 1 de la future loi dite « *Pour une école de la confiance* » qui menace la liberté d'expression. En effet, il vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. Cela est significatif de la volonté du ministère de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Direction et fonctionnement de l'école

Le ministère a communiqué, via la presse et son site, au sujet de la réorganisation de l'école et de la création d'un statut des directeurs et directrices pour la rentrée de septembre 2019. Malgré les demandes du SNUipp-FSU, aucune concertation n'est à ce jour annoncée.

Le fonctionnement quotidien de l'école, les relations au sein des équipes et le fonctionnement démocratique du conseil des maîtresses seraient, de fait, lourdement transformés. Ces restructurations impacteraient les conditions de travail des personnels et dégraderaient le collectif de travail. Le projet de réorganisation structurelle de l'École, une possible fin de la spécificité de l'école maternelle au sein des écoles primaires et un rapprochement avec les collègues marqueraient la perte de l'identité du 1^{er} degré.

Le SNUipp-FSU reste totalement opposé à cette mise en place d'un supérieur hiérarchique dans les écoles. Cette proposition d'un statut pour les directrices et les directeurs ne répondra ni à un légitime besoin de reconnaissance, ni à une amélioration des conditions de travail des personnels.

Le SNUipp-FSU dénonce ce futur statut comme un outil au service de la réorganisation territoriale des structures de l'éducation nationale et du nouveau management public. Il porte également la nécessité de reconnaissance, de temps et de revalorisation salariale.

AESH et PIAL

Dans le cadre de la concertation sur l'école inclusive, le MEN met en place un chantier du métier d'AESH sans créer pour l'instant un véritable statut ni revaloriser ces personnels. Seule la piste d'emplois à temps plein est à l'étude. Des expérimentations académiques mettent en œuvre une nouvelle modalité de gestion « *passant* », selon le ministère, « *d'une logique de compensation individuelle à une prise en compte des besoins exprimés par l'organisation pédagogique* ». L'accompagnement de l'élève en situation de handicap dépendra d'une « *organisation globale* » et d'une évaluation des besoins en relation avec les projets des écoles et des établissements.

Le SNUipp-FSU s'opposera aux organisations qui dégraderaient les conditions de travail des AESH, en morcelant les emplois du temps ainsi que ceux des enseignants en leur imposant de nouvelles charges considérables dans le but d'économiser des moyens.

Par ailleurs dans le cadre des PIAL, le SNUipp-FSU continuera de promouvoir la place des RASED dans leur rôle de prévention des difficultés, de liaison avec les familles et de soutien aux équipes. Ces rôles ne peuvent être attribués aux AESH du PIAL.

Mouvement intra départemental

Le SNUipp-FSU déplore l'obstination technocratique du ministère à vouloir supprimer la deuxième phase du mouvement avec publication des postes et formulation de nouveaux voeux par les personnels demeurés sans poste à la première phase.

Il déplore la surdité du ministère et l'acharnement à déconstruire ce qui fonctionne. De toute évidence, les autorités politiques n'ont pas bien pris la mesure de la colère qui règne actuellement dans le pays et qui montre la détestation de ces politiques hors sol.

Nous demandons que la liste des postes à profil soit restreinte aux seules missions spécifiques.

Avancement

Vous nous avez informé que seuls les avancements à l'ancienneté pourraient être "étudiés" (automatiques), lors de cette CAPD, le logiciel pour l'avancement accéléré n'étant pas "livré". SI nous ne comprenons pas bien dans quelle mesure un tel logiciel est indispensable, nous vous suggérons de mettre à profit ce retard afin d'organiser un groupe de travail qui pourra réétudier les critères d'avancement accéléré à la classe normale et ceux d'entrée dans la hors classe et la classe exceptionnelle.